

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 Novembre 2018 à 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire  
A été convoqué le : 7 novembre 2018

**PRESENTS : BONNEAUD D/ GARNERO P/ LICINI B/BECQUART G/ COMBIN M  
/LOUCHE J/ ALIBERT N / MAUGER E/ORMIERE R/HAUTOT L/**

**ABSENTS : (THIBON G avec procuration)AVISSE F/**

**SECRETAIRE DE SEANCE : GARNERO PATRICIA**

<b>QUESTION N° 1 ELECTION 2<sup>ème</sup> ADJOINT</b>
---

La séance ouverte Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que lors de l'élection d'un 2<sup>ème</sup> adjoint en date du 31 juillet 2018, suite à la démission de Monsieur Bernard SEU, les services de la Préfecture nous ont expliqué qu'il y avait un problème de date. En effet il fallait attendre que Monsieur Bernard SEU réceptionne la lettre que monsieur le Préfet lui avait adressée, ce qui n'a pas été fait. Il convient donc de procéder à l'élection d'un 2<sup>ème</sup> adjoint.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé la situation, demande de procéder au vote

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 9

Ont obtenu :

M. BECQUART GAETAN .                      ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint.

QUESTION N° 2 CHOIX ENTREPRISES POUR TRAVAUX DE REJETS DES EFFLUENTS DE LA COMMUNE

M. Le Maire relate rapidement le déroulement de l'ouverture des plis, et expose les choix effectués en fonction des critères demandés et des prix proposés par les entreprises. Il s'agit d'un marché à lot unique : collecteurs, ouvrages annexes et équipement électromécanique

L'entreprise retenue est la suivante :  
CISE TP

L'entreprise aura comme mission la collecte des effluents de l'ensemble des bassins versants en un seul point.

Le Maire soumet au vote cette proposition :

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide ce qui suit :

- De confier les travaux à l'entreprise
- Le montant total des travaux toutes tranches confondues s'élève à : 795359.51€ HT
- Autorise Monsieur le Maire à libérer les options au fur et à mesure de l'avancement des travaux

VOTE    Nb de voix Pour : 12    Nb de voix contre : 0    Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 3 CHOIX ENTREPRISE POUR LE PROJET ECOLE NUMERIQUE

Monsieur le Maire rappelle que fin 2017 la mairie s'était positionnée pour le financement d'équipements informatiques ceci dans le cadre de la mise en place des ENIR Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité). L'appel à projet du groupe scolaire de la commune a été retenu. La commune est dotée d'une subvention de 7 000 €.

A présent il convient de choisir une entreprise qui aura pour mission la fourniture l'installation et la formation du personnel.

Plusieurs devis ont été demandés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la Société ORDYSYS dont le montant s'élève à : 13 849.29 € TTC

VOTE :    Nb de voix Pour : 12    Nb de voix contre : 0    Nb d'Abstention : 0

#### QUESTION N° 4 APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde. Ce Plan Communal de Sauvegarde est inscrit dans un cadre réglementaire précis. Il prévoit l'organisation et les moyens communaux nécessaires à la gestion d'un évènement ou d'un sinistre. Le plan doit être régulièrement renouvelé.

La Société PREDICT partenaire de l'élaboration du document nous a présenté la mise à jour. La commune s'étant dotée d'une réserve communale Monsieur le Maire a demandé à ce que la réserve soit prise en compte dans le PCS, ce qui a été fait.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'entreprendre connaissance et de bien vouloir l'approuver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit :

- Approuve le Plan communal de sauvegarde présenté par Monsieur le Maire.

VOTE : Nb de voix Pour 12 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

#### QUESTION N° 5 RENOUELEMENT BAIL RELAIS ANTENNE

Dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques l'opérateur ORANGE loue à la commune une parcelle cadastrée C270 sise Stade du Rigaudier. Cette location est actée par la signature d'un bail d'une durée de 12 ans. Le bail actuel arrivant à échéance il convient de renouveler le bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail consenti pour une durée de 12 ans
- Le loyer annuel s'élève à 5 800 € nets

VOTE : Nb de voix Pour 12 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

#### QUESTION N° 6 PRISE EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le receveur des finances de Bagnols sur Cèze propose l'admission en non-valeur d'une créance détenue par la commune sur des débiteurs dont la disparition a été établie.

Cette admission en non-valeur entre dans la catégorie des actes soumis à la décision du conseil municipal.

La créance totale s'élève à 588.32 € pour le budget de l'eau et de l'assainissement correspondant aux exercices s'étalant entre 2011 et 2017.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de prononcer l'admission en non-valeur de cette créance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit :

- d'admettre en non-valeur le titre d'un montant de
  - 125.24 € sur le budget de l'eau
  - 0.18 € sur le budget d'assainissement au chapitre 65 article 654 – 1
  - 126.30 € sur le budget de l'eau
  - 26.50 € sur le budget de l'assainissement au chapitre 65 article 654-2

VOTE : Nb de voix Pour 12 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 7 DECISIONS MODIFICATIVES**

La séance ouverte Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir procéder aux décisions modificatives ci-dessous. Régularisation de divers comptes du budget communal - CCAS et assainissement 2018

**BUDGET COMMUNE**

**CREDITS A OUVRIR**

**FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Nature	Montant
012	6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	30 000,00
011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	36 722,00
011	60221	Combustibles et carburants	10 000,00

**CREDITS A REDUIRE**

**INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	Nature	Montant
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-76 722,00

**CREDITS A OUVRIR**

**INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	Nature	Montant
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	76 722,00

**CREDITS A REDUIRE**

**INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	Nature	Montant
020	020	Dépenses imprévues	-76 722,00

**COMPTES A OUVRIR**

**INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	18	Installations, matériel et outillage technique	0.31 €

**COMPTES A REDUIRE**

**INVESTISSEMENT**

Article	Opération	Nature	Montant
---------	-----------	--------	---------

001	001	Excédent antérieur reporté	- 0.31
-----	-----	----------------------------	--------

**COMPTES DEPENSES**

**INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2031	18	Frais d'études	849.68 €

**COMPTES RECETTES**

**INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	21318	ona	Autres bâtiments publics	849.68 €

**BUDGET CCAS**

**CREDITS A OUVRIR**

**FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6562	AIDE	210

**CREDITS A REDUIRE**

**FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6232	FETES ET CEREMONIE	-210

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

**CREDITS A OUVRIR**

**FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Nature	Montant
2033	6562	ANNONCE INSERTION	500

**CREDITS A REDUIRE**

**FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Nature	Montant
23	2315	INSTALLATION MATERIEL OUTILLAGE TECH	-500

**CREDITS A OUVRIR**

**FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6541	ADMISSION EN NON VALEUR CREANCES	0.18
65	6542	ADMISSION CREANCES ETEINTES	26.50

**CREDITS A REDUIRE**

**FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Nature	Montant
61	61523	RESEAUX	- 130

**BUDGET AEP**

**CREDITS A OUVRIR**

**FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Nature	Montant
----------	---------	--------	---------

65	6542	ADMINSSION CREANCES ETEINTES	126.30
----	------	------------------------------	--------

### **CREDITS A REDUIRE**

### **FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Nature	Montant
61	61523	RESEAUX	- 130

VOTE : Nb de voix Pour 11      Nb de voix contre 1      Nb d'Abstention : 0

### **QUESTION N° 8 ECHANGE DE PARCELLES**

Monsieur le Maire dépose sur le bureau un courrier de Monsieur Nicolas ALIBERT concernant la dangerosité d'un mur en pierre jouxtant sa propriété et appartenant à la commune. En effet le mur appartenant à la commune n'est pas entretenu et représente un danger potentiel. Il souhaiterait échanger deux parcelles lui appartenant de façon à prendre à sa charge le mur de soutènement et de ce fait sécuriser le lieu.

L'échange concernerait les parcelles suivantes : A 740 ET A 742 représentant 827 m2 contre une partie de la parcelle communale cadastrée A 270 pour environ 360 m2.

Sur la parcelle communale A 270 se trouver un poteau électrique, il indique qu'une servitude d'accès sera laissée afin de ne pas gêner les éventuelles interventions techniques sur le dit poteau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit

- APPROUVE le principe de l'échange
- DEMANDE que les frais de géomètre relatifs à la division parcellaire soient pris en charge par : Le demandeur
- Demande que l'acte soit réalisé chez un notaire et que les frais soient pris en charge par : Le Demandeur

VOTE : Nb de voix Pour 11      Nb de voix contre 0      Nb d'Abstention : 0

Monsieur ALIBERT NICOLAS NE PREND PAS PART AU VOTE

Cette délibération abroge la délibération prise le 31 juillet 2018

### **QUESTION N° 9 SUBVENTION ALLOUEE A L'ASSOCIATION LES BARAGNAS**

La séance ouverte Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir soutenir financièrement l'association « Les Baragnas » qui organise le 15 décembre 2018 une manifestation sportive sur le village « Raid de Noel », il propose la somme de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit :

- Décide d'allouer la somme d'un montant de 300 €.

VOTE : Nb de voix Pour 12      Nb de voix contre 0      Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 10 DEVIS TRAVAUX SECURISATION DU VILLAGE

Dans le cadre des amendes des polices, la commune a déposé un dossier concernant la sécurisation du village. Il s'agit de l'installation de coussins berlinois et mise en place de miroir. Le dossier étant accepté plusieurs devis ont été demandés.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les devis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit :

•  
Approuvé les devis d'ACS d'un montant de coussin berlinois 9 337.50€HT  
Ralentisseur 1498.80€ HT MIROIR 3034.10€HT

VOTE : Nb de voix Pour 12 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

La séance est levée à 21H20

SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

*[Handwritten signatures of municipal council members]*

LE MAIRE  
Didier BONNEAUD

